

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Extension du droit à l'allocation d'intégration aux personnes handicapées

Sur proposition de la ministre en charge des Personnes handicapées Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal transposant partiellement la directive UE 2021/1883 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié, dans la législation belge relative aux allocations aux personnes handicapées.

La directive 2021/1883 impose à l'État belge d'assurer une égalité de traitement aux titulaires de la carte bleue européenne par rapport à ses ressortissants, en ce qui concerne les branches de la sécurité sociale visées dans le règlement européen n°883/2004.

Dans le cadre de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées, le projet d'arrêté royal s'intéresse spécifiquement à l'allocation d'intégration. Étant donné que l'allocation d'intégration est considérée par l'État belge comme étant une prestation maladie en l'espèce, il y a lieu d'étendre les conditions de nationalité dans la loi du 27 février afin d'ainsi garantir l'accès à l'allocation d'intégration aux titulaires de la carte bleue européenne.

Par ailleurs, le droit à l'allocation d'intégration est étendu aux membres de la famille du titulaire de la carte bleue européenne.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 17 juillet 2006 exécutant l'article 4, § 2, de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées en vue de transposer partiellement la Directive (UE) n° 2021/1883 du Parlement Européen et du Conseil du 20 octobre 2021 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié, et abrogeant la directive 2009/50/CE du Conseil

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be